



## Demande de nationalité française

Par **ROSA**, le **22/05/2008 à 22:15**

Bonjour, rnje suis arrivé en France en 1980 et depuis j'ai toujours eue une carte de résidence. Depuis 11 ans (le 24 mai) marié à un français et ayant 2 enfants nés en France, que faut-il comme papiers pour demander la nationalité française. rnIl y a 4 ans j'ai demandé le dossier au tribunal et il me demande des extraits de naissance de mes 2 beaux parents. Je n'arrive pas à les avoir de leur part. Que dois-je faire? rnMerci pour vos conseils. rnCdt

Par **caromaiwen**, le **22/05/2008 à 23:29**

Votre femme ne peut-elle pas avoir leur acte de naissance ?

Par **frog**, le **22/05/2008 à 23:41**

[citation]**Moralité**rnLe demandeur doit être de bonnes vie et moeurs et ne pas avoir fait l'objet de l'une des condamnations empêchant l'acquisition de la nationalité française. rnLa condition de "bonnes vie et moeurs" donne lieu à une enquête préfectorale qui porte sur la conduite et le loyalisme du postulant. Elle peut être complétée par une consultation des organismes consulaires ou sociaux. rnSont notamment vérifiés les condamnations pénales prononcées en France et à l'étranger, le comportement civique de l'intéressé.[/citation]rn[url=http://vosdroits.service-public.fr/F2213.xhtml?&n=Etrangers%20en%20France&l=N8&n=Etrangers%20:%20nationalité%20fran]les doigts pour ne pas figurer au STIC suite à votre affaire de vol à l'étal'.